



Service
de l'Information
Aéronautique

DSNA



Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 209/26

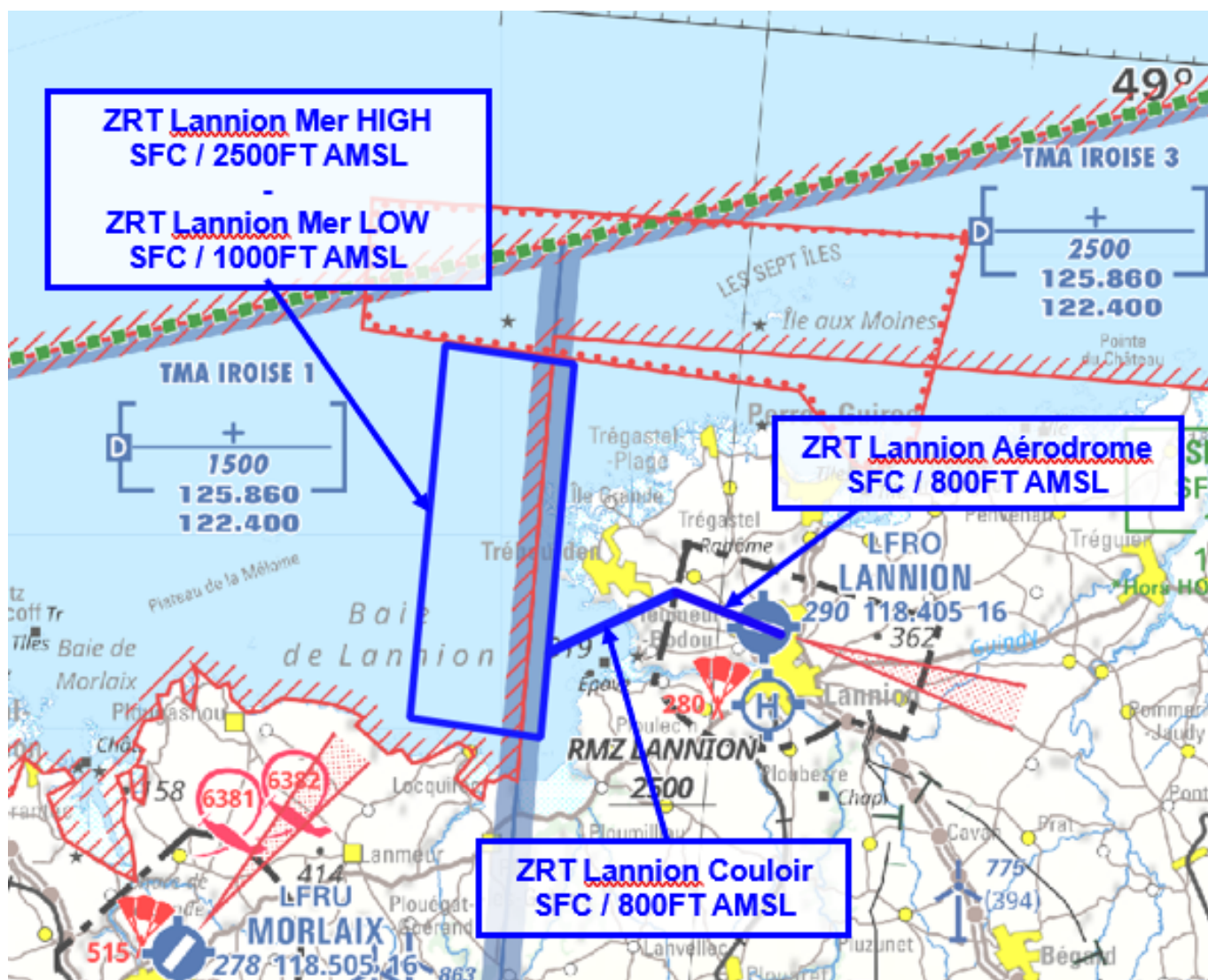
Date de publication : 17 SEP 2026

Objet : Création de quatre Zones Réglementées Temporaires (ZRT) au profit de vols en vue et hors vue d'aéronefs sans équipage en baie de Lannion

En vigueur : Du jeudi 01 octobre 2026 au jeudi 30 septembre 2027

Lieux : FIR : BREST LFRR - AD : LANNION LFRO

ZRT LANNION



extrait carte 1/500 000 IGN -Edition 2026

ACTIVITÉ

Vol d'aéronefs sans équipage à bord évoluant en vue et hors vue (de jour et de nuit).

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**TOUTES LES ZONES**

- Du 01 octobre 2026 au 30 septembre 2027 H24 Activable par NOTAM avec préavis de 48 h - Uniquement pendant les horaires de fonctionnement du service ATS LFRO

INFORMATION DES USAGERS

- IROISE INFO : 119,575 MHz
- LANDIVISIAU APP : 122,400 MHz
- LANNION INFO : 118,405 MHz
- ARMOR : 124,725 MHz

GESTIONNAIRES

Syndicat Mixte Aéroport de Lannion Côte de Granit Rose

STATUT

Zones Réglementées Temporaires qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : Contournement obligatoire, sauf pour :

- les aéronefs sans équipage à bord autorisés par le gestionnaire,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec LANNION INFO ou l'AFIS de LANNION (02 96 54 56 48).

SERVICES RENDUS

ZRT LANNION AERODROME : Information de vol et d'alerte rendus par LANNION INFO

ZRT LANNION COULOIR et LANNION MER LOW & HIGH : Information de vol et d'alerte rendus par LANDIVISIAU APP ou IROISE INFO.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT LANNION AERODROME	ZRT LANNION COULOIR	ZRT LANNION MER LOW	ZRT LANNION MER HIGH
LIMITES LATÉRALES 48°45'09"N, 003°27'34"W 48°45'04"N, 003°27'35"W 48°45'54"N, 003°31'40"W 48°45'59"N, 003°31'41"W 48°45'09"N, 003°27'34"W	LIMITES LATÉRALES 48°45'59"N, 003°31'41"W 48°45'54"N, 003°31'40"W 48°44'09"N, 003°36'13"W 48°44'14"N, 003°36'13"W 48°45'59"N, 003°31'41"W	LIMITES LATÉRALES 48°51'21"N, 003°36'09"W 48°42'05"N, 003°36'14"W 48°42'18"N, 003°41'09"W 48°51'33"N, 003°41'01"W 48°51'21"N, 003°36'09"W	LIMITES LATÉRALES 48°51'21"N, 003°36'09"W 48°42'05"N, 003°36'14"W 48°42'18"N, 003°41'09"W 48°51'33"N, 003°41'01"W 48°51'21"N, 003°36'09"W
LIMITES VERTICALES SFC / 800 ft AMSL	LIMITES VERTICALES SFC / 800 ft AMSL	LIMITES VERTICALES SFC / 1000 ft AMSL	LIMITES VERTICALES SFC / 2500 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Exploitant : Syndicat Mixte Aéroport de Lannion Côte de Granit Rose
 Tel : 02 96 05 82 91
 Courriel : ct-drone-ouest@lannion.aeroport.fr

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les ZRT peuvent être activées séparément ou simultanément (hormis pour les ZRT LANNION MER LOW et HIGH qui ne sont pas activables simultanément).

Lorsque la ZRT LANNION AERODROME est active la piste 11/29 est fermée à tout trafic.